

## Compte rendu Conseil Communautaire du 23/04/2015 à 19h Salle polyvalente de Mirabel et Blacons

Date de convocation : 15 avril 2015

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Présents : Marie-Pascale ABEL-COINDOZ ; Jean Christophe AUBERT ; Samuel ARNAUD ; Jean-Louis BAUDOIN ; Vincent BEILLARD ; Denis BENOIT ; Marcel BONNARD ; François BOUIS ; Gisèle CELLIER ; Anne Marie CHIROUZE ; Audrey CORNEILLE ; Marie Christine DARFEUILLE ; Véronique DJEFFAL ; Caryl FRAUD ; Céline GEORGEON ; Philippe HUYGHE ; Laurent JEGOU ; Jean-François LEMERY ; Yvan LOMBARD ; Gilles MAGNON ; Joël MANDARON ; Marilyne MANEN ; Jean Marc MATTRAS ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ BACHELIER ; Marie-Jo PIEYRE ; Béatrice REY ; Loïc REYMOND ; Valérie ROCHE ; Susanne TEN VELDE.

Excusés : Laurent BOEHM ; Danielle BORDERES ; Agnès HATTON ; Serge INCHELIN ; Thierry JAVELAS ; Hervé MARITON ; Jean-Pierre POINT ; Frédéric TEYSSOT ; Paul VINDRY.

Pouvoir : Danielle BORDERES à Loïc REYMOND ; Agnès HATTON à Vincent BEILLARD ; Serge INCHELIN à Céline GEORGEON ; Jean-Pierre POINT à Yvan LOMBARD ; Paul VINDRY à Maryline MANEN.

Suppléant : Bernard PUC de Thierry JAVELAS.

Election secrétaire séance : Joël MANDARON

**Le Président** demande s'il y a des questions diverses, deux propositions sont formulées : le centre aquatique et la tournée des encombrants dans les petites communes. Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

**Le Président** demande à rajouter un point à l'ordre du jour : l'Ecologie Industrielle et Territoriale. **Les délégués communautaires acceptent à l'unanimité l'ajout de ce point.**

### **1. Approbation du compte rendu du 19 mars 2015**

Le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 04 décembre 2014.

### **2. Lancement de l'action et convention avec la CCVD pour la réalisation d'une étude sur le poids économique de la culture**

Le Président explique que la culture représente sur le territoire de la Vallée de la Drôme un secteur très riche et dynamique avec près de 700 acteurs culturels. Le territoire, dans le cadre du périmètre du SMDVD, souhaite engager une étude afin de mesurer le poids économique de ce secteur à travers les « arts vivants » et les « arts plastiques ». Les objectifs seront les suivants :

- avoir un éclairage actualisé de la culture sur le territoire, en termes d'emploi, d'approche de l'activité économique voire des fragilités des structures,
- identifier les besoins pour renforcer ou du moins maintenir son poids économique.

Il sera proposé de se focaliser sur les acteurs culturels qui créent, sous-entendu des événements artistiques, des arts plastiques sur place ou qui exportent. Sont considérés par :

- les arts vivants : les manifestations locales, les festivals d'envergure (Saoû chante Mozart, Crest Jazz Vocal et les compagnies qui créent sur place et exportent leur travail),
- les arts plastiques : les métiers d'art recensés artisanat usuel et les artistes plasticiens.

Cette étude sera réalisée par un groupement de 4 étudiants de l'école Polytech de Tours, en 4<sup>ème</sup> année de la section aménagement et développement local. Les stagiaires seront présents du mois d'avril à début juillet. La CCVD serait maître d'ouvrage de l'opération et conventionnerait avec l'université.

### Budget prévisionnel et plan de financement

Postes de dépenses	Montant des opérations HT
Frais de stage	12 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 000 €</b>

Recettes	Montant de la subvention HT	Taux de subvention
Région (CDDRA)	6 000 €	50 %
CG 26	3 000 €	25 %
CCCPS	990 €	8,25 %
CCVD	2 010 €	16,75 %
<b>TOTAL</b>	<b>12 000 €</b>	<b>100 %</b>

**Jean Marc MATTRAS** demande si cette action n'a pas déjà eu lieu.

**Le Président** répond par la négative. Une étude a eu lieu sur les métiers d'art. La proposition porte sur le poids économique de la culture.

**Béatrice REY** souligne que dans le cadre du CDDRA, il y a eu plusieurs études de faites et cela en rajoute encore une. Mme Rey va s'abstenir pour cette étude.

**Céline GEORGEON** demande comment va se dérouler cette étude.

**Le Président** répond que les étudiants vont interroger les acteurs pour ensuite faire une analyse sur le poids économique du territoire.

**François BOUIS** demande si les étudiants sont déjà arrivés.

**Le Président** répond affirmativement, étant donné, que cette étude concerne les territoires de la CCVD et de la CCCPS. D'une part, la CCVD a déjà validé le fait de réaliser cette étude. D'autre part, les dates de stage sont bien déterminées dans le temps, mais il est bien entendu que la CCCPS est libre de faire son choix.

**Béatrice REY** souligne le fait que la CCCPS n'a pas la compétence culture.

**Le Président** explique que c'est en effet le choix des élus de ne pas avoir pris cette compétence, mais par contre dans le cadre des politiques contractuelles les acteurs culturels peuvent bénéficier des aides. La 3CPS a la compétence économique, et par conséquent cette étude entre dans ce champ de compétence

**Céline GEORGEON** souligne qu'il faut faire la différence entre les métiers d'art et les plasticiens.

**Maryline MANEN** demande comment s'est déroulée la discussion au SMDVD.

**Le Président** répond qu'au sein du CDDRA, les élus étaient favorables, ainsi qu'en bureau.

**Béatrice REY** explique que son abstention n'empêchera pas l'acceptation de cette délibération, étant donné que c'est un vote à la majorité.

**Philippe HUYGUE** se questionne sur l'utilité de cette étude.

**Le Président** rappelle que la CCCPS ne fera pas d'actions (pas de compétence culture), mais que cela va permettre d'affiner les contrats pour aider les acteurs, et également de voir si les financements accordés sont pertinents.

**Marcel BONNARD** indique que pour 990 € cela va permettre d'avoir un éclairage sur le poids économique.

**Joël MANDARON** rappelle que ces acteurs sont nombreux et importants. Cette étude n'est pas très couteuse et les acteurs culturels attendent cette étude

**Gisèle CELLIER** indique que beaucoup d'études sont faites et qu'elles ne sont pas très pertinentes voire couteuses

**Maryline MANEN** souligne que les études sont commandées par les élus. Si elles restent dans les placards c'est de la faute des élus qui ne savent pas se les approprier pour les utiliser par la suite.

19h20 : arrivée de Samuel ARNAUD.

**Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité de ses membres moins 4 abstentions et 3 contres le lancement de cette étude, approuve cette convention ainsi que la participation financière de la CCCPS pour la réalisation de cette étude et autorise le Président à signer tous les actes afférents à cette décision.**

### **3. Désignation d'un délégué au SYTRAD**

Le Président explique que Paul VINDRY ne souhaite plus exercer ses fonctions au SYTRAD en tant que délégué et membre de la commission finances. Le Président confirme le travail important à réaliser dans le domaine de l'énergie, délégation confiée à Paul VINDRY.

Il propose de désigner un nouveau délégué pour la CCCPS.

Jean Louis BAUDOIN est candidat.

**Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité de ses membres la désignation de M. Jean Louis BAUDOIN en tant que nouveau délégué au SYTRAD et autorise le Président à signer tous les actes afférents à cette décision.**

### **4. STEP de St SAUVEUR EN DIOIS**

Le Président explique que les travaux de la STEP de St Sauveur en Diois ont fait l'objet d'un marché public porté par le Conseil Général de la Drôme dans le cadre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage. La commission d'ouverture des plis s'est réunie en date du 31 mars et a retenu l'offre du groupement composé de l'entreprise LIOTARD/EPURNATUR pour un montant de travaux à hauteur de 78 357,93 € HT. La proposition retenue engendre un investissement moins important que celui prévu et devrait générer moins de temps de travail en entretien pour l'agent intercommunal. Néanmoins, il faudra procéder à une prestation de service d'hydro-curage deux fois par an.

**Bernard PUC** s'interroge sur le coût du curage.

**Le Président** répond que le coût est de 500€ par curage, à raison de 2 curages par an. Il souligne également qu'il voulait partager cette décision même si le conseil lui a donné délégation pour prendre la décision.

**Le Conseil Communautaire, et ce malgré la délibération instaurant les délégations au Président, valide à l'unanimité de ses membres l'attribution du marché de travaux pour la construction de la STEP à St Sauveur en Diois au groupement d'entreprise LIOTARD/EPURNATUR et autorise le Président à signer le marché ainsi que les actes afférents à cette délibération.**

### **5. Tarif de la piscine intercommunale**

Le Président explique que la piscine ouvrira ses portes de juin à fin août. En effet, la piscine accueille les scolaires pendant le mois de juin (un questionnaire de réservation sera envoyé prochainement à toutes les écoles de notre territoire).

L'ouverture au public se fera le samedi 6 juin jusqu'au 30 août.

La CCCPS, dans le cadre de la compétence sportive et de la gestion de la piscine intercommunale, doit fixer les tarifs d'entrée du public.

Depuis plusieurs années, les tarifs proposés sont restés inchangés.

Compte tenu de l'inflation, mais aussi de la volonté de conserver un tarif attractif pour permettre l'accessibilité au plus grand nombre, il est proposé une augmentation de 10 % du tarif proposé pour l'entrée et la carte adulte uniquement.

Aussi, le Président et le Bureau proposent au Conseil Communautaire les tarifs suivants :

	Proposition tarifs 2015 en €
tarif à l'unité adulte	2,2
tarif à l'unité enfant	1
abonnement 10 entrées adultes	18
abonnement 10 entrées enfants	8

**Gisèle CELLIER** s'interroge sur l'augmentation de 10 % sur le tarif adulte et s'interroge sur la fermeture du bar

**Béatrice REY** explique que dans le passé la rentabilité du bar était aléatoire. Cela dépendait de la météo et comprend très bien sa fermeture.

**Caryl FRAUD** répond que cette augmentation est peu élevée et qu'elle se justifie par l'augmentation des frais fixes.

**Le Président** rappelle que des travaux vont être effectués pour améliorer la qualité de l'eau de baignade (utilisation du chlore). Ces travaux ont un cout non négligeable (8000 € HT) et cela justifie aussi l'augmentation de l'entrée de la piscine pour les adultes. D'ailleurs il n'y a pas d'augmentation pour les enfants pour ne pas les pénaliser.

**Marie Jo PIEYRE** demande d'avoir les chiffres des entrées de l'année dernière.

**Betty BODNAR** répond qu'en moyenne il y a eu 200 entrées par jour tout confondu.

Après vérification au siège, les nombres exacts pour les mois de juin, juillet et août sont :

- 2 448 entrées adultes
- 1 815 entrées enfants
- 1 488 abonnements adultes
- 664 abonnements enfants

**Marie Jo PIEYRE** s'interroge, à savoir si les entrées vont suffire pour effectuer les travaux.

**Caryl FRAUD** répond négativement, car des travaux ont été réalisés pour améliorer la piscine comme : la peinture et les joints des bassins.

**Anne Marie CHIROUZE** souligne que le tarif augmente alors que le service diminue.

**Denis BENOIT** trouve que l'augmentation uniquement pour les adultes est satisfaisante, car beaucoup d'enfants ne partent pas en vacances et peuvent ainsi bénéficier du tarif peu onéreux de la piscine.

**Caryl FRAUD** insiste sur le fait que beaucoup d'enfants sont concernés. En ce qui concerne le service, celui-ci ne diminue pas car les personnels d'accueil vendront les produits alimentaires de première nécessité : boissons, glaces etc..., par contre on diminue des couts de fonctionnement.

**Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité de ses membres moins l'abstention les nouveaux tarifs et autorise le Président à signer tous les actes afférents à cette décision.**

## **6. Participation aux travaux de l'espace Gaston BUIS/ MJC Nini Chaize**

Le Président explique que la commune d'Aouste sur Sye a sollicité la CCCPS dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'espace Gaston BUIS pour installer la MJC Nini Chaize dans des locaux adaptés à l'activité.

La demande concerne une aide financière, dans le cadre de la compétence jeunesse de la CCCPS, visant à fournir à la commune un co-financement public pour ce projet d'investissement.

L'ex CCC était propriétaire d'un tènement foncier situé dans le village d'Aouste sur Sye et il est proposé que la CCCPS procède à une dation<sup>1</sup> auprès de la commune de ce terrain d'une surface de 549 m<sup>2</sup>. Il s'agit d'un terrain en bord de Drôme, à côté de la crèche Les Tchoupinets, et classé en emplacement réservé comme jardin public. Un avis des domaines a été proposé à hauteur de 35 000 €.

**Béatrice REY** demande le montant des travaux prévus

**Denis BENOIT** répond que le projet est de 850 000 € HT, avec des subventions à 60 %, Etat, Région, Département CAF et CCCPS.

**Le Conseil Communautaire acte à l'unanimité de ses membres la participation de la CCCPS à l'investissement de l'Espace Gaston BUIS en donnant ce terrain d'une valeur de 35 000 € (estimation des services des domaines), dans le cadre d'une dation ou de tout autre acte juridique permettant la donation. L'acte juridique se fera par acte administratif (ou notarié en cas d'impossibilité) à la charge des deux collectivités répartie proportionnellement. Par conséquent, le Conseil Communautaire autorise la Vice-Présidente en charge du Social, Marie Christine DARFEUILLE à signer cet acte administratif (car le Président fera office de Notaire et ne pourra alors pas signer l'acte) et autorise le Président à signer tous les actes afférents à cette décision.**

## **7. Création de logements sociaux : demande de financement de l'Habitat Dauphinois**

Le Président explique que la coopérative HLM Habitat Dauphinois a un projet de création de 4 logements sociaux sur la Commune d'Aouste-sur-Sye, lieu-dit Souvion. Ce projet, dont les travaux devraient débiter à l'automne 2015 rentre dans le cadre d'un appel d'offres réalisé avec DAH pour la conception et la construction de 100 maisons bois par an pendant 3 ans (du T3 au T5).

Le projet d'Aouste sur Sye sera composé de 4 maisons T4 en R+I dont 3 PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et 1 PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration).

Le PLH applicable sur le territoire de la commune prévoit une aide à la création de 8 logements sociaux par an à hauteur de 1 500 €/logement. Cette aide est soumise à deux critères :

- la qualité sociale, environnementale et architecturale du projet,
- la localisation.

Au vu des critères présentés par ce projet : maison ossature bois, poêle à granulés, performance énergétique RT 2012 - 10 %, logements proposés à la vente au locataire au bout de 9 ans..., le Bureau propose d'accorder une subvention à Habitat Dauphinois de 6 000 €.

**Le Conseil Communautaire octroie à l'unanimité de ses membres la subvention de 6000 € à l'Habitat Dauphinois**

---

<sup>1</sup> La "dation en paiement" est une opération juridique par laquelle, en paiement de tout ou partie du montant de sa dette, un débiteur cède la propriété d'un bien ou d'un ensemble de biens lui appartenant.

## **8. Elaboration du SCOT**

Le Président explique que la loi ALUR instaure notamment l'urbanisation limitée en absence de SCOT : « **En l'absence de SCOT au 1er janvier 2017, la création ou l'ouverture à l'urbanisation de zones AU délimitées dans les PLU après le 1er juillet 2002 et nécessitant une modification ou une révision dudit PLU n'est plus autorisée.** » La loi indique qu'un SCOT doit être élaboré au minimum avec 2 EPCI.

Cela aura des conséquences très concrètes sur les projets intercommunaux et communaux (blocage des projets de zones d'activités, impossibilité d'accueil des nouvelles populations...).

Le Président indique que durant ces dernières années le sujet de l'élaboration du SCOT a été débattu au sein des anciennes structures. Une rencontre a eu lieu avec la CCVD il y a quelques mois pour avancer sur ce projet, la CCVD nous indiquant qu'elle souhaiterait élaborer le SCOT avec la CCCPS.

Le Président indique qu'élaborer un document de planification (dont le SCOT) c'est :

- élaborer un projet de territoire, une vision pour l'avenir du territoire partagée avec les habitants,
- anticiper et gérer l'évolution du territoire dans le temps et dans l'espace (définir une vision globale et transversale du territoire, se projeter dans le temps).

Ainsi, le SCOT permet de conforter le projet de territoire (moyens d'actions, prescriptions...), gagner en efficacité (calibrer, rationaliser, économiser), gagner en qualité de paysages, de conditions de vie (services, activités, emplois)...

Vu l'article L. 122-3 du Code de l'Urbanisme qui définit les critères et les conditions de détermination des périmètres SCOT, la commission aménagement et le Bureau proposent au Conseil Communautaire de délibérer pour demander au Préfet de créer un périmètre de SCOT intégrant la CCCPS. « Le périmètre retenu doit permettre la mise en cohérence des questions d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacements et d'environnement. »

La commission propose pour une question de cohérence et d'efficacité de proposer le périmètre du SCOT sur la CCCPS et la CCVD et invite la CCD à réfléchir à intégrer le projet de SCOT afin de travailler à l'échelle du bassin versant de la Drôme.

**Hélène PELAEZ BACHELIER** demande si le fait de ne pas faire de SCOT peut limiter l'aménagement.

**Le Président** explique qu'en effet la règle de la constructibilité s'appliquera d'une part pour les communes situées à 15 kms de l'aire urbaine de Livron Lorient. Ce qui est le cas pour les communes d'Aouste sur Sye et de Crest et en 2017 à toutes les communes qui ne seront pas dans un SCOT

**Hélène PELAEZ BACHELIER** pose la question sur l'élaboration du SCOT.

**Sandrine ECHAUBARD** répond que le Préfet, suite à notre délibération va prendre un arrêté de Périmètre. Ensuite la structure devra soit transférer la compétence à un syndicat existant soit en créer un avec la CCVD. Dans le cadre du transfert de compétence, les communes devront se prononcer à la majorité qualifiée..

**Béatrice REY** demande si le travail effectué ne sera pas figé dans le temps.

**Sandrine ECHAUBARD** développe en disant que le SCOT sera géré comme un PLU, il y aura des révisions si nécessaire.

**Jean Louis BAUDOIN** suggère de travailler avec le Diois.

**Le Président** répond qu'il a déjà contacté le Diois à ce sujet. M. MATHERON, Président de la CCD, réfléchit à la proposition de travailler ensemble sur ce territoire. Il demande de lui laisser du temps, car d'ici septembre, il devrait avoir avancé dans sa réflexion.

**Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité de ses membres moins une abstention l'élaboration d'un SCOT et d'un périmètre cohérent.**

## 9. Promotions internes/ Avancement de grade

Le Président explique que lors du Conseil Communautaire du 25 septembre 2014, l'Assemblée délibérante a mis en place un taux de promotion à 100 % pour les avancements de grade.

Suite aux notations et aux propositions afin d'améliorer la carrière des agents et les soutenir dans leur engagements professionnels pour la Communauté de Communes, la Commission Administrative Paritaire a rendu un avis favorable:

- au service technique, en catégorie C, un agent au grade d'Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet, peut prétendre à l'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe,
- au service social, en catégorie C, un agent au grade d'Auxiliaire Puériculture de 1<sup>ère</sup> classe, à temps non complet de 30h/sem., peut prétendre à l'avancement au grade d'Auxiliaire Puériculture Principal 2<sup>ème</sup> classe,
- au service social – sport, en catégorie B, un agent au grade d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS), à temps complet, peut prétendre à l'avancement au grade d'Educateur des Activités Physiques et Sportives Principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Le Président propose donc de créer trois postes :

- 1 poste à la filière technique, en catégorie C, au cadre d'emploi d'Adjoint Technique, et au grade d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe, poste permanent à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015,
- 1 poste à la filière médico-social, en catégorie C, au cadre d'emploi d'Auxiliaire Puériculture Territorial, et au grade d'Auxiliaire Puériculture Principal 2<sup>ème</sup> classe, poste permanent à temps non complet de 30h/sem., à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015,
- 1 poste à la filière sportive, en catégorie B, au cadre d'emploi d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives, et au grade d'Educateur des Activités Physiques et Sportives Principal de 2<sup>ème</sup> classe, poste permanent à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015.

Et de fermer trois postes :

- 1 poste à la filière technique, en catégorie C, au cadre d'emploi d'Adjoint Technique, et au grade d'Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe, poste permanent à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015 ;
- 1 poste à la filière médico-social, en catégorie C, au cadre d'emploi d'Auxiliaire Puériculture Territorial, et au grade d'Auxiliaire Puériculture de 1<sup>ère</sup> classe, poste permanent à temps non complet de 30h/sem, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015 ;
- 1 poste à la filière sportive, en catégorie B, au cadre d'emploi d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives, et au grade d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS), poste permanent à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015 ;

Les effectifs restent constants et le tableau des effectifs sera le suivant :

Filière	Catégorie	Cadres d'emplois	Grades	Nombre de poste	Temps de travail / EPT
Administrative	A	Attaché territorial	Attaché principal	1	Temps complet
Administrative	A	Attaché territorial	Attaché principal contractuel	1	Non complet 15%
Administrative	A	Attaché territorial	Attaché	1	Temps complet
Administrative	A	Attaché Territorial	Attaché contractuel	1	Temps complet

Administrative	A	Attaché territorial	attaché contractuel	1	Temps complet
Administrative	A	Attaché territorial	attaché contractuel	1	Temps complet
Administrative	A	Attaché territorial	Attaché contractuel	2	Temps complet
Administrative	A	Attaché Territorial	Attaché contractuel	1	32h
Administrative	A	Attaché Territorial	Attaché contractuel	1	Temps complet
Administrative	B	Rédacteur Territorial	Rédacteur	1	Temps complet
Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2ème classe	1	Temps complet
Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2ème classe	1	Temps complet
Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2ème classe	1	Temps complet
Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif 1ère classe	1	Temps complet
Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif 1ère classe	1	Temps complet
Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif 1ère classe	1	Temps complet
Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif 2ème classe	1	Temps complet
Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint Administratif 2ème classe contractuel	1	30h
Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint Administratif 2ème classe contractuel	1	Temps complet
		<b>TOTAL DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE :</b>		<b>20</b>	
Technique	B	Technicien	Technicien principal 1ère classe	1	Temps complet
Technique	C	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	1	Temps complet
Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2ème classe	1	Temps complet
<b>Technique</b>	<b>C</b>	<b>Adjoint technique</b>	<b>Adjoint technique principal 2ème classe</b>	<b>1</b>	<b>Temps complet</b>
Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique 1ère classe	1	Temps complet
Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique 1ère classe	1	Temps complet
<b>Technique</b>	<b>C</b>	<b>Adjoint Technique</b>	<b>Adjoint technique 1ère classe</b>	<b>0</b>	<b>Temps complet</b>
Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique 2ème classe	1	Temps complet
Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique 2ème classe	1	6h00
Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique 2ème classe	1	Temps complet
Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique 2ème classe	1	Temps complet
Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique 2ème classe	1	Temps complet
Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique 2ème classe contractuel	1	Temps complet
Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique 2ème classe	1	Temps complet
Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique 2ème classe	1	Temps complet
Technique	C	Adjoint Technique	Adjoint technique 2ème classe	1	Temps complet



Technique	C	Adjoint Technique	Adjoint technique 2è classe contractuel	1	27h30
Technique	C	Adjoint Technique	Adjoint technique 2è classe	1	Temps complet
		<b>TOTAL DE LA FILIERE TECHNIQUE :</b>		<b>17</b>	
Sociale	B	Educateur jeunes enfants	Educateur jeunes enfants	1	28h
Sociale	B	Educateur jeunes enfants	Educateur jeunes enfants	1	Temps complet
Sociale	B	Educateur jeunes enfants	Educateur jeunes enfants contractuel	1	17h30
Sociale	C	Agents sociaux	Agents sociaux 2è classe	4	Temps complet
Sociale	C	Agents sociaux	Agents sociaux 2è classe	2	32h
Sociale	C	Agents sociaux	Agents sociaux 2è classe contractuel	1	30h
Sociale	C	Agents sociaux	Agents sociaux 2è classe contractuel	1	30h
		<b>TOTAL DE LA FILIERE SOCIALE :</b>		<b>11</b>	
<b>Médico-social</b>	<b>C</b>	<b>Auxiliaire puéricultrice territorial</b>	<b>Auxiliaire puéricultrice Principal 2ème classe</b>	<b>1</b>	<b>30h00</b>
<b>Médico-social</b>	<b>C</b>	<b>Auxiliaire puéricultrice territorial</b>	<b>Auxiliaire puéricultrice 1<sup>ère</sup> classe</b>	<b>0</b>	<b>30h00</b>
Médico-social	C	Auxiliaire puéricultrice territorial	Auxiliaire de puéricultrice contractuel	1	Temps complet
Médico-Social	A	Infirmier en soins généraux	Infirmière contractuel	1	10h30
		<b>TOTAL DE LA FILIERE MEDICO-SOCIALE :</b>		<b>3</b>	
Animation	C	Adjoint animation	Adjoint animation 2è classe contractuel	1	22h75
Animation	C	Adjoint animation	Adjoint animation 2è classe contractuel	1	20h00
Animation	C	Adjoint animation	Adjoint animation 2è classe contractuel	1	15h50
Animation	C	Adjoint animation	Adjoint animation 2è classe contractuel	1	11h50
Animation	C	Adjoint animation	Adjoint animation 2è classe contractuel	1	11h00
Animation	C	Adjoint animation	Adjoint animation 2è classe contractuel	1	10h00
Animation	C	Adjoint animation	Adjoint animation 2è classe	1	Temps complet
		<b>TOTAL DE LA FILIERE ANIMATION :</b>		<b>7</b>	
<b>Sportive</b>	<b>B</b>	<b>Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS)</b>	<b>Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal de 2è classe (ETAPS)</b>	<b>1</b>	<b>Temps complet</b>
<b>Sportive</b>	<b>B</b>	<b>Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS)</b>	<b>Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS)</b>	<b>0</b>	<b>Temps complet</b>
		<b>TOTAL DE LA FILIERE SPORTIVE :</b>		<b>1</b>	

**Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité de ses membres la création de ces postes pour les avancements de grade, la fermeture des postes suite à l'avancement de grade et valide le nouveau tableau des effectifs et autorise le Président à signer tous les actes afférents à cette décision.**

## **10. Convention avec la Préfecture de la Drôme pour la dématérialisation des actes administratifs**

Le Président explique que le décret n° 2005-324 dispose que la collectivité territoriale qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité doit signer une convention avec la Préfecture comprenant la référence du dispositif homologué de télétransmission et prévoyant notamment :

- La date de raccordement de la collectivité à la chaîne de télétransmission ;
- La nature et les caractéristiques des actes transmis par la voie électronique ;
- Les engagements respectifs de la collectivité et du Préfet pour l'organisation et le fonctionnement de la télétransmission ;
- La possibilité, pour la collectivité de renoncer à la transmission par voie électronique et les modalités de cette renonciation.

**Marie-Pascale ABEL-COINDOZ** est déçu de ce système qui met en péril le service de La Poste. Donc elle vote contre. De plus, elle s'interroge sur la sécurité des actes.

**Franck MONGE** répond que c'est la Préfecture qui fait le contrôle de la légalité.

**Le Président** indique également que les délibérations sont publiques donc il n'y a pas de risque.

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité de ses membres moins 1 contre autorise le Président de mettre en œuvre cette procédure de dématérialisation des actes administratifs, de signer la convention avec la Préfecture de la Drôme et autorise le Président à signer tous les actes afférents à cette décision.**

## **11. Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT)**

Le Président explique que la participation au titre du dispositif Ecologie Industrielle et Territoriale porté par l'association de la marque Biovallée pour l'année 2015 sera de 7 000 euros. Pour rappel, celle-ci était de 3 538 euros pour l'année 1. Le dispositif EIT est financé par l'ADEME sur 2 ans plus une année optionnelle de manière dégressive : année 1 (2014-2015): 80 %, année 2 (2015-2016): 70 %, année 3 optionnelle (2016-2017) : 60 % ainsi que par la CCVD et la CCCPS à hauteur respectivement de 71 % et 29 % du reste à charge. L'ADEME prend en charge exclusivement les dépenses liées au salaire.

Il est proposé pour cette nouvelle année de mise en œuvre que les collectivités prennent en charge les frais de structure, de déplacement liés au poste ainsi que les frais liés à la réalisation d'un stage qui permettra plus rapidement de passer à un stade opérationnel en terme d'action.

**Béatrice REY** explique que cette somme correspond au salaire plus les frais de déplacement pour la personne qui pilote ce projet pour les deux ans, et que c'est le début de la deuxième année.

**Marie-Pascale ABEL-COINDOZ** demande ce qu'il y a dans l'EIT.

**Béatrice REY** répond en donnant des exemples, éviter le gaspillage, travailler sur les transports.

**Le Président** évoque également le traitement des boues des STEP.

**Franck MONGE** s'interroge du fait que ce soit une association et comment gérer ces personnes.

**Béatrice REY** explique qu'il y a un comité de pilotage qui gère les missions et le poste est porté par l'Association de la marque.

**Vincent BEILLARD** évoque une expérience à laquelle il a assisté sur la mutualisation des véhicules et du personnel de La Poste qui a été très concluante.

**Sandrine ECHAUBARD** rappelle que ce n'est pas une étude mais une recherche de synergie entre les différents territoires.

**Béatrice REY** indique aussi qu'il y a une réflexion sur les emballages des entreprises.

**Jean Christophe AUBERT** demande si ce n'est pas aux entreprises de travailler sur ce sujet.

**Béatrice REY** souligne que cette personne va à la rencontre des entreprises. Ce qui implique une mise en relation entre elles.

**Sandrine ECHAUBARD** dit qu'en effet les entreprises peuvent gérer leurs déchets, mais c'est aussi la compétence de la CCCPS. Elle peut donc réfléchir à trouver des solutions plus adéquates.

**François BOUIS** évoque aussi un bon exemple, celui d'une entreprise qui ne savait pas quoi faire de son bois. Grâce à ce genre de synergie, un luthier a été mis en relation avec cette entreprise et ils ont fait affaire.

**Audrey CORNEILLE** demande pourquoi la marque Biovallée porte le poste.

**Le Président** répond que le poste est porté administrativement par l'Association Biovallée, car les collectivités ne voulaient pas le porter. Cela n'a rien à voir avec la marque Biovallée.

**Franck MONGE** voudrait avoir une présentation plus précise des actions et avoir également une approche plus technique.

**Le Président** explique qu'il ne faut pas s'initier dans le fonctionnement des entreprises mais reconnaît que s'il n'y a pas d'animation, il n'y a pas de réseau entre elles.

**Joël MANDARON** demande si un bilan sera remis.

**Le Président** précise qu'en effet un bilan est attendu.

**Sandrine ECHAUBARD** indique qu'il y aura un bilan, car c'est la deuxième année. La troisième année étant en option, le conseil communautaire devra se positionner sur le devenir de cette troisième année.

**Béatrice REY** souligne que tous ces projets sont attractifs, mais qu'il faut que ça corresponde bien à nos besoins.

**Maryline MANEN** demande ce qui a été évoqué lors de la Commission Environnement quand les chargés de mission sont venus. Et indique aussi qu'il faudrait trouver des solutions pour les boues des STEP.

**Le Président** répond qu'un chargé de mission était présent à la Commission et qu'il est conscient qu'il faut travailler sur la revalorisation et la réduction des déchets.

**Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité de ses membres moins 5 abstentions l'attribution de cette participation et autorise le Président à signer tous les actes afférents à cette décision.**

## **12. Questions diverses**

**Centre aquatique :**

**François BOUIS** revient sur l'article de presse paru dans le Crestois et notamment sur la phrase de Caryl FRAUD : « Je n'aimerais pas qu'à la fin du mandat, nous soyons les élus qui ont abandonné ce projet et ont fait que les gamins de la vallée ne puissent pas apprendre à nager dans de bonnes conditions. ». Il est tout à fait d'accord avec les propos

de Caryl FRAUD et pour lui il faudrait revoir la question sur le financement du restaurant et du jacuzzi. En effet, après avoir fait des calculs il y aurait un déficit de 450 000 € et une augmentation des taxes entre 30 et 35 %.

**Le Président** répond que pour le moment il n'y a pas de chiffre, car le but de la visite à Lons le Saunier était uniquement une visite technique pour voir la découvrabilité du centre aquatique. Lors de cette visite des échanges ont eu lieu sur les « problèmes » qu'il faudrait éviter, comme les vestiaires ou les coûts de fonctionnement. Le centre de Lons à maintenant 8 ans, donc les technologies ont évolué pour tout ce qui concerne les énergies. L'idée est de réduire les coûts de fonctionnement et donc peut-être d'investir un peu plus. Il faut travailler sur la récupération de l'eau et de l'air. Mais pour le moment aucune décision n'est prise, le travail de réflexion est toujours en cours.

**Caryl FRAUD** précise que la commission sport travaille sur un questionnaire, la mise en ligne d'un blog et l'organisation d'une réunion publique.

**Vincent BEILLARD** est satisfait de cette méthode, mais souligne qu'il faudrait faire plusieurs réunions publiques vu l'étendue du territoire. Il s'interroge aussi sur la méthodologie employée.

**Caryl FRAUD** répond qu'elle sera présentée et validée en commission sport du mercredi 29 avril prochain.

**François BOUIS** souligne que la CCCPS fait rêver les gens avant de connaître le cout du projet

**Le Président** affirme le contraire, mais qu'au contraire la CCCPS tient informée la population de l'avancée du projet. Comme tout projet, les collectivités doivent définir les besoins du territoire, les couts d'investissement et de fonctionnement, l'impact fiscal et améliorer le projet à chaque étape des études pour le rendre plus efficient et moins onéreux

**Denis BENOIT** informe que la Commission Finances se réunira sur le sujet quand tous les éléments seront réunis. Il évoque également la construction d'un équipement aquatique à Aubenas qui vient d'ouvrir et qui pourrait être intéressant d'aller voir.

**Marie-Pascale ABEL-COINDOZ** est contente de savoir qu'un équipement aquatique à 6 M € existe et qu'il faudrait aller le voir également. Elle maintient son avis sur la désignation d'un équipement aquatique et non d'un centre aquatique.

**Le Président** est d'accord pour aller voir d'autres équipements. Cela est toujours très intéressant et formateur. Il invite d'ailleurs chaque membre de la commission à participer à ces visites.

La tournée des encombrants dans les petites communes :

**Marcel BONNARD** demande s'il est prévu une tournée des encombrants dans les petites communes.

**Sandrine ECHAUBARD** rappelle le fonctionnement déjà en place : il faut appeler la CCCPS qui prend RDV avec la personne et un agent vient récupérer les encombrants. Louise RIFFARD prépare un article pour les communes qui vous sera envoyé dans les prochaines semaines, avec la procédure à suivre pour la prise de RDV.

**Marcel BONNARD** demande de faire un point sur la loi NOTRE.

**Le Président** répond que pour le moment ce n'est qu'un projet de loi. Mais les services de la CCCPS assurent une veille juridique. Tous les éléments seront donnés dès l'adoption de la Loi.

**Franck MONGE** souligne que le projet de loi est lancé, qu'il faut réagir maintenant. Car si toutes les compétences partent aux intercommunalités quel est le devenir des communes ?

**Marcel BONNARD** approuve les propos de F. MONGE

L'ordre du jour est épuisé.

Le prochain conseil communautaire est le 4 juin 2015 à 19h, le lieu sera communiqué dans la convocation.

La séance est levée à 20h35.